



Conseil communautaire au Logis de Saint-Denis à CHAMPDENIERS SAINT-DENIS

21 janvier 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué le douze janvier deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. AUTET, CHAMPEIL, JARRIAU, LEMOTHEUX, MMES BEAUFFRETON, CHAIGNE, DESOUCHE, HARRAULT, RICHARD, MM. BAUDET, BERTHOD, BONNIN, DEBROU, DELOUVÉE, DROCHON, DUTAUD, FERRON, MARTIN B., MARTIN P., MARTIN A., MOREAU, PIGEAU, SUIRE.

Excusés : MM. FOREST, DELECHAT.

Secrétaire : M. MARTIN Bernard

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant monsieur Johnny BLANC de nous accueillir dans sa Ferme Auberge. monsieur Martin est désigné comme secrétaire de séance.

I - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président transmet le compte rendu du 4 Décembre 2007 et propose aux élus de remettre à la Communauté de Communes les modifications qu'ils souhaitent apporter.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

M^{me} DELUMEAU présente les budgets (général et annexes), en apportant les précisions suivantes :

Service AMD

Le budget s'équilibre avec une prévision de stabilité de l'activité tant sur le portage des repas que sur l'aide à domicile.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la recommandation faite par le comptable et propose d'appliquer l'instruction comptable et budgétaire M22 au budget du service d'aide au maintien à domicile (service AMD) conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire autorise le président à mettre en place de l'instruction comptable et budgétaire M22 au service AMD.

Arrêté d'augmentation d'heure

Le Président propose d'augmenter les heures de Madame Catherine BERNARD qui est aide à domicile au Service AMD. Cet agent a obtenu un CDI fin 2007 sous réserve d'accepter de passer à 10 h par semaine. Dans un premier temps nous avons décidé du CDI ce qui devait se faire sur les bases antérieures. Aujourd'hui nous devons décider de l'augmentation du volume de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte l'augmentation d'heure de Madame Catherine BERNARD à compter du 1^{er} janvier 2008 suivant avis du CTP du 29 novembre 2007.

Ateliers relais

Dans l'attente des résultats de la consultation des entreprises, le budget s'équilibre avec les subventions qui ont été accordées. Il conviendra d'ajouter en avril les subventions du FEDER.

Monsieur AUTET précise que le loyer sera entre 600 et 800 € sur la base d'un emprunt en 15 ans. Ces chiffres restent inférieurs au marché de Niort et d'Échiré.

Il rajoute que lors du bureau, il avait été question de donner la possibilité de vendre en fin de location, il faudra alors réintroduire les 176 000 € correspondant aux ventes de la perception et du Centre médico social que nous avons recapitalisé sur les ateliers.

Monsieur le président présente au conseil communautaire l'avant projet définitif et le dossier de consultation des Entreprises (DCE) tel que défini par le maître d'œuvre pour l'opération de création de trois Ateliers Relais.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 576 248 € (HT)

Le montant prévisionnel de l'opération (frais d'ingénierie, frais de publicité, frais de reproduction et assurances) est de 641 248 € (HT) soit 766 932,61 € (TTC)

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à formuler son avis sur ce projet

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Valide le DCE tel que défini par le maître d'œuvre
- Autorise monsieur le Président à lancer la publicité et l'appel d'offres ouvert nécessaire à ce projet et signer toutes les pièces nécessaires aux différents marchés.

- Décide d'inscrire au budget le financement nécessaire à ce projet

ZAE 2^{ème} Tranche

Le budget tient compte des ventes de terrain au SMITED, à M. MARCHESSEAU et à la SCI ST DENIS. Des bornages à effectuer et des travaux de voirie et de signalisation.

Monsieur le président demande l'autorisation de signer une convention avec le Syndicat mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED) relative au versement d'une indemnité compensatoire au profit de la Communauté de Communes du Val d'Égray.

Le calcul de cette indemnité se fait sur la base de 0.50 € net par tonne de déchets avec un maximum de 30 000 € à l'année, sachant que cette somme devra être utilisée pour financer les opérations locales d'aménagements du territoire (notamment la voirie d'intérêt communautaire et singulièrement la voirie intérieure à la ZAE).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer cette convention relative au versement d'une indemnité compensatoire avec le SMITED.

Budget général de la Communauté de Communes

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement a été établi en prenant en compte les éléments suivants :

- Maintien des charges à caractère général,
- Augmentation des charges de personnel due au recrutement de M^{me} CHEVALLIER Béatrice pour 18 h dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques.
- Augmentation des charges de gestion courante (détail fourni en réunion).

Madame Delumeau apporte les précisions suivantes :

◆ Attribution de compensation :

Dans le cadre du recrutement de Béatrice CHEVALLIER il est convenu que les charges correspondant aux heures d'animation effectuées à la commune de Champdeniers (10 h de bibliothèque) ont été estimées à 8 234,87 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent les propositions de la « commission d'évaluation des charges » et autorise le président à déduire la somme de 8 234,87 € de l'attribution de compensation versée à la commune de Champdeniers.

◆ Syndicat du Plan d'Eau :

Monsieur AUTET laisse la parole à M. BONNIN, président du Syndicat du plan d'eau de Cherveux Saint Christophe depuis le 14 janvier 2008.

« Suite à la démission de Monsieur Michel DESMIER au 31 décembre 2007 président du Syndicat du plan d'eau, Monsieur le Préfet m'a désigné président par intérim et suite à la délibération du conseil syndical en date du 14 janvier 2008, par vote à bulletin secret, à l'unanimité, j'ai été élu président.

Dès le lendemain, j'ai analysé la situation du syndicat par la balance des comptes transmise par le comptable du trésor de la Crèche.

Rationnellement, le montant en caisse était de 9 305.02 €, des factures restant à régler d'environ 10 000€, un déficit global de 2007 de 56 044.06€, les emprunts restants dus au 31/12/2007 de 219 214,88 €.

De suite, j'ai adressé un courriel à tous les délégués pour informer de cette situation. Et j'ai émis des réserves sur ma présidence.

Étant délégué de la CCVE, je demande l'aval du conseil communautaire pour poursuivre une mission de la dernière chance. Sauver le plan d'eau par une transaction en cours avec un projet privé pour le restaurant, camping, parking, ensemble des structures de loisirs, seul le plan d'eau, la partie baignade, et son chemin de ronde resterait public par obligation car il est sur un cours d'eau de 1^{er} catégorie « le Musson ».

Le désendettement des communautés de communes ne peut se réaliser que par la vente à ces acheteurs potentiels c'est-à-dire d'apurer les emprunts du camping pour 79 919.10 € et le restaurant pour 31 305.83 € soit 111 224.93 €.

Le solde des emprunts restants dus sur le budget général de 107 989.95 € peut s'estomper sur quelques années par la contribution des repreneurs en TP et l'intention de mettre en place une écotaxe.

Sans cette opération de vente, même sans aucune activité sur le syndicat du plan d'eau, les communautés devront rembourser cette année environ 40 000€ emprunts et intérêts et ainsi de suite pendant 20 ans avec une certaine dégressivité.

En tout état de cause, en assurant une gestion rigoureuse du syndicat du plan d'eau, les communautés de communes, pour cette année doivent inscrire au budget 2008 le déficit de 2007 arrondi à 60 000€ soit 24 000 € pour la CCVE et 36 000€ pour la CCVS avec un versement rapide pour éviter des aggios (plus un sous en caisse).

Je rappelle que l'engagement des communautés de communes est obligatoire statutairement.

Je pense que tous ensemble nous devons mettre tout en œuvre pour sortir politiquement et honorablement de cette situation critique et d'un déficit pérenne.

Je demande votre accord sur le processus engagé et votre confiance pour assumer la Présidence,

« Sinon je me verrais dans l'obligation de porter ma démission à Monsieur le Préfet. »

Monsieur AUTET, pense que l'option qui nous est proposée de vendre au particulier est la seule envisageable pour nous sortir de cette situation par le haut. La contribution au Plan d'Eau si tout le monde est d'accord passera à 24000 € au lieu de 20000 € proposé. Il propose donc de satisfaire les demandes de monsieur le président du plan d'eau

De plus, concernant les avances de trésorerie, le président de la CCVE propose d'inscrire un montant correspondant à l'achat du fonds de commerce, charge au syndicat du plan d'Eau de rembourser la communauté de communes dès que la vente sera effective.

Cette proposition ne pourra se mettre en œuvre que si les conditions suivantes sont respectées :

- il s'agit bien d'une avance remboursable de trésorerie au syndicat du plan d'eau,
- la CCVS suit le même principe,
- il n'y a plus de dépenses de fonctionnement, sauf à minima, même la baignade,.

Si les deux communautés de communes sont d'accord la répartition pourrait se faire 40% pour la CCVE et 60 % pour la CCVS.

Monsieur BONNIN assure que la baignade se fera en 2008 avec un budget minimum 3 000 € compensé par le paiement des entrées. Ce qui éviterait les rumeurs néfastes vis à vis du plan d'eau et des repreneurs.

Comme cela avait été évoqué lors des réunions préparatoires, M. Autet propose que le principe de répartition de la taxe professionnelle engendrée par les activités du restaurant soit répartie entre les deux communautés de communes sur les mêmes pourcentages (40% pour la CCVE et 60 % pour la CCVS).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de verser 24 000 € pour la participation 2008 et autorise le vote d'une avance de 10 000 € sur un an, correspondant à 40 % du prix du fonds de commerce qui sera remboursé à la CCVE par le Syndicat du Plan d'Eau et accepte le principe de répartition de la TP entre les deux communautés.

◆Centre socioculturel : La subvention accordée au Centre socioculturel prend en compte l'augmentation du temps de l'éducatrice de jeunes enfants, prévue uniquement sur le temps scolaire de 8h à 15h par semaine, elle s'occupera exclusivement du RAM et de la halte garderie. Le retrait de l'éducatrice de jeunes enfants du centre de loisirs des trois/six ans va nécessiter alors le recrutement d'une autre personne. D'où un coût total de l'augmentation de 2 078,72 €.

Pour le CLSH : l'effectif croissant d'enfants au centre de loisir pendant les petites vacances oblige le Centre Socioculturel à faire intervenir une personne pour préparer avant le repas, servir et ranger après le repas. Le Centre Socioculturel nous demande de prendre en charge les frais de personnel de cette personne, qui pourrait être un agent de la commune de Germond-Rouvre qui serait mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de prendre en charge cette dépense, qui sera inscrite dans les subventions accordées.

◆Subventions accordées :

Monsieur le Président propose d'accorder les subventions énumérées ci-dessous

Centre socioculturel		31 580,00 €
	CE	32 377,00 €
	CTL	19 122,00 €
CSC projet Théâtre		1 685,00 €
CSC Cantine CLSH		1 738,00 €
CSC Expérimentation Garde d'enfant		784,00 €
Patrimoine et recherche « Chantier de Fouilles »		2 400,00 €
Syndicat d'Initiative (0,30€/hab.)		1 568,00 €
UOTSI		1 000,00 €
Mission Locale Gâtine emploi		5 000,00 €
Radio Gâtine		2 612,00 €
ADIL		400,00 €

◆ Tarifs 2008 pour la Redevance des Ordures Ménagères

Le Président propose d'accepter les tarifs proposés par le SICTOM pour l'année 2008 :

- 53,50 € par habitant desservi par des containers collectifs avec un plafond de 4 personnes par habitation,
- 56,50 € par habitant desservi en porte à porte avec un plafond de 4 personnes par habitation,
- 107 € pour les résidences secondaires
- 53,50 € pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Les étudiants présentant un justificatif de leur redevance ou taxe d'ordures ménagères de leur ville universitaire seront exonérés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte que ces tarifs soient appliqués sur le territoire du Val d'Égray pour l'année 2008.

Investissement :

◆ Réseau des écoles : Monsieur FERRON indique que ce réseau d'école consiste à partager les ressources par utilisateur avec un environnement numérique de travail personnalisé. Ce système s'adresserait pour l'instant aux enfants de cycle 3, ce qui veut dire que les écoles concernées seraient Surin, Sainte Ouenne, Germond Rouvre et Champdeniers (sachant que pour La Chapelle Bâton le matériel est financé par l'inspection académique au titre de l'expérimentation). Le président de la CCVE propose donc d'inscrire au budget la mise en réseau de deux écoles par an pour un coût évalué à 3000 €.

◆ Le Site des Grandes fontaines : Monsieur le Président demande l'autorisation de signer le permis de construire, mais dans un premier temps, il informe les élus que M. LOIZELEUR (l'architecte) nous a transmis ce soir l'estimation pour la couverture du site des tanneries et que celle-ci représente 387 000 € soit dix fois plus que prévue. Le coût explose et ne correspond plus au plan de financement qui avait été monté et ce dernier fait appel à des crédits européen qui doivent être financé avant la fin 2007.

Monsieur AUTET refuse de prendre une décision ce soir et propose que le nouveau conseil compose une commission se réunira au plus vite pour trouver des solutions. Il demande à ne pas signer l'acte d'engagement avec M. LOIZELEUR, qui ne relève plus de la même réglementation du code des marchés publics initialement, mais de lui signer une mission d'étude de faisabilité correspondant au travail effectué selon la proposition de Monsieur LEMOTHEUX.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le permis de construire et à signer une lettre de mission à Monsieur LOIZELEUR Arnaud pour l'étude de faisabilité.

Tenant compte de toutes les décisions prises ci-dessus, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité :

➤ Le budget primitif 2008 général qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 163 239 €

Section d'investissement : 312 039 €

➤ Le budget primitif 2008 du service AMD qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement 381 546 €

Section d'investissement : 5 213 €

➤ Le budget primitif 2008 de la ZAE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 220 468 €

Section d'investissement : 150 000 €

➤ Le budget primitif 2008 des ateliers relais qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 122 500 €

Section d'investissement : 198 000 €

II- QUESTIONS DIVERSES

◆ SIGIL : Monsieur le Président propose de signer le renouvellement de la convention de partenariat relative à la digitalisation des documents cadastraux, l'échange des données composites du 24 avril 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

◆ La fourrière : Monsieur Président donne lecture de la fiche procédure transmis à chaque maire.

Le chien errant est remis au dépôt des dalles en attendant la mise en place d'un nouveau lieu, ce qui signifie qu'il faudra douze clés. Il demande que chaque conseil municipal valide la procédure et faire de même en conseil communautaire. Un règlement intérieur devra être écrit.

La communauté de communes prendra en charge la nourriture et l'eau et le chien une fois déposé sera de la responsabilité de la commune.

Le président propose de signer la convention de mise à disposition de la fourrière et du refuge municipal aux communes ne disposant pas d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

♦ Zonage d'assainissement : Le président propose d'approuver les décisions de la commune de Surin et Sainte Ouenne concernant les scénarios de zonage.

Pour Sainte Ouenne le tracé exact du réseau collectif est le centre bourg, c'est à dire :

- Rue du petit logis
- Rue de la Cure
- Place de l'Eglise
- Rue de Paille
- Rue du Pontreau
- Rue des Marchés
- Route des Ecoles (du café à l'école)

Pour Surin le tracé exact du réseau collectif est :

- le village de la Véquière jusqu'au n°29 route de Xaintray inclus

Excepté les logements du chemin de la Métairie et les n° 46, 47, 49 route de Pamplie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

♦ Établissement Public Foncier : Nous avons à prendre une délibération sur un projet mené par l'État sur la création d'un établissement public foncier (EPF), l'idée étant de mettre à disposition du foncier pour les communes qui ont des difficultés à trouver des terrains destinés à faire du logement social. Comme nous n'avons pas répondu avant la date et notre avis est réputé favorable. Pour autant le président souhaite que notre avis de principe soit transmis formellement. Il rappelle que le Conseil Général pour sa part n'a pas donné un avis favorable pour les raisons suivantes : risque d'augmentation des impôts et l'État ne contribue pas.

Un courrier sera donc envoyé en expliquant que le conseil communautaire n'est pas opposé à l'établissement d'un EPF mais que les arguments contre le projet présenté par le conseil général et la CAN sont partagés par la CCVE. Il sera rajouté que la décision ne peut être favorable faute de prise de décision à temps.

♦ Centre de Gestion : Monsieur le Président demande l'autorisation de signer l'avenant n°9 au contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

♦ Signature du CEJ : Monsieur le Président informe les élus que la date officielle de signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA a été fixée le 22 février à 18h.

♦ Contrôle du matériel sportif : Comme tous les deux ans, il faut procéder au contrôle du matériel sportif et comme les autres années nous allons centraliser les demandes pour faire une commande globale. Nous informer si vous avez du matériel supplémentaire à vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur AUTET souhaite, s'agissant du dernier conseil communautaire avec cette assemblée, dire quelques mots en guise de bilan et sur sa vision de la poursuite du travail.

Sur la partie bilan :

Les trois axes de travail de notre assemblée ont été au cours de ce mandat le développement économique, le développement des services et la solidarité intercommunale.

➤ Développement économique : l'essentiel a été fait sur la zone, la TP devrait augmenter et la convention avec le SMITED devrait nous apporter plus d'aisance financière. La prochaine assemblée devrait donc recueillir très vite les fruits de nos efforts ;

➤ Développement des services : la priorité a été le Centre Socioculturel avec une importante progression de son activité ces dernières années. Pour l'avenir, le désengagement de plus en plus fort de l'État peut remettre en cause tout le travail fait et est très inquiétant pour l'avenir.

➤ La solidarité intercommunale :

- Le développement du matériel informatique dans les écoles est très apprécié par les enseignants et les élèves, il devra être maintenu, il en va de même pour le SIGIL.

- En revanche, les déceptions restent entières en matière de mutualisation avec la voirie. Entre l'inertie de certain et la volonté d'hégémonie d'autre, le dossier n'a pas avancé alors que nous étions tout près du but. L'arrivée d'argent par le biais de la convention avec le SMITED, devrait permettre de remettre ce dossier en selle.
- La commission mutualisation matériel a bien travaillé peut être trop discrètement. Patrice AUDEBAUD et Joël MORIN ont œuvré pour permettre aux communes d'identifier le matériel à mutualiser et pour éviter les achats inutiles. Il faudra formaliser cette mutualisation et la faire entrer dans les valeurs quotidiennes de chaque conseiller.
- Les achats groupés de matériel administratif avancent doucement.
- Il faudra travailler sur la mutualisation des écoles et le développement culturel.

Sur les orientations du prochain mandat le président a déclaré :

« Il ne m'appartient pas de décrire le projet de la prochaine assemblée. Mais ma réflexion sur ces derniers mois m'amène à penser que le développement de notre territoire devra savoir répondre aux questions suivantes.

➤ Opposition Ville-Campagne. Elle est de plus en plus importante dans les discours officiels. La façon dont sont rapportées les décisions du Grenelle de l'environnement, traduite par les citoyens qui nous gouvernent, font peur pour le développement de la ruralité. Il faudra développer les activités, les commerces et les services dans les campagnes, pour y maintenir les populations et diminuer les coûts des migrations. Pour les migrations quotidiennes de nouvelles solutions devront être recherchées.

➤ Nos assemblées communales ou intercommunales raisonnent toujours par référence à une société de sédentaires. Si nous faisons partie de conseils municipaux, c'est que nous sommes dans la commune depuis un certain temps. Aujourd'hui ce schéma est remis en cause par le monde du travail qui organise le mouvement perpétuel de l'emploi et de départ des familles alors qu'elles commencent à faire des racines dans un territoire. Les valeurs du milieu rural tiennent beaucoup au fait que ses habitants ont l'habitude de faire des choses ensembles. Ces valeurs sont bien les nôtres nous devons les revendiquer et tout mettre en œuvre pour qu'elles perdurent.

➤ Nous sommes dans un monde qui change très vite. Même si cette accélération du changement est parfois effrayante, nous ne devons pas y répondre par une opposition perdue d'avance ou par une inertie qui nous ferait prendre du retard. Notre chance c'est que la numérisation de l'information annule les distances. A nous de faciliter quand nous le pourrons l'entrée de ces technologies dans notre mode de vie et cela en commençant par les jeunes. »

Pour finir, Monsieur AUTET remercie les vice-présidents qui ont travaillé. Leur soutien à ses côtés a permis de faire avancer bien des dossiers. Il remercie ensuite le trésorier Alain VIGER pour ses conseils. Il remercie enfin individuellement le personnel pour la qualité du travail fourni.

Enfin il remercie tous les conseillers de la Communauté de Communes pour leur soutien puisque la très grande majorité des décisions prise l'ont été à l'unanimité.

Les élus remercient à leur tour Jean AUTET.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.